



L'abattage d'un palmier, ça coûte 250 euros. Le non-respect des obligations de surveillance et de traitement peut valoir jusqu'à 30000 euros d'amende et 6 mois de prison. Le traitement, lui, ne se chiffre qu'à 400 euros », explique Léopold Mayen, premier adjoint de la ville de Saint-Laurent. Avis aux propriétaires de palmiers : non seulement le charançon rouge tue les arbres, mais il peut coûter très cher. Autant de raisons de participer à la campagne de lutte contre cet insecte qui menace les palmiers de la Côte d'Azur.

L'arrêté ministériel du 20 juillet 2010 impose des mesures obligatoires aux propriétaires de palmiers sous peine de sanctions pénales.

Recensement en cours

Première obligation des propriétaires de palmiers : faire contrôler visuellement chaque mois ses arbres par un professionnel. Deuxième obligation : faire protéger par un traitement préventif et par une fenêtre d'inspection pratiquée dans le tronc, les arbres situés dans les 100 m autour d'un palmier contaminé. Troisième obligation : déclarer les foyers éventuels à la mairie et/ou au service régional SRAL, qui effectueront un contrôle et confirmeront le diagnostic. Quatrième obligation : faire éradiquer les foyers d'infestation dans les quinze jours qui suivent par une entreprise spécialisée agréée. Soit en traitant l'arbre, soit en l'abattant si son bourgeon terminal

Propriétaires de palmiers à Saint-Laurent: agir pour éviter de payer

Écrit par Nice Matin

Jeudi, 13 Octobre 2011 06:24

est atteint.

[La suite](#)